

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 septembre 2021

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 13
(Urgence sanitaire)

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 21
Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25
Nombre de représentés : 09
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2021-106

ZAC TRIANGLE DE L'OASIS

BILAN DE LA MISE A
DISPOSITION DU PUBLIC DE
L'ETUDE D'IMPACT PAR VOIE
ELECTRONIQUE

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite et affichée le 31
août 2021.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le : 20 SEPT 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi
sept septembre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni
au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale
sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Guy Pernic
10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M.
Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages,
Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, Mme
Brigitte Laurestant, Mme Garicia Latra Abélard, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla
Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme
Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe
(par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe), M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint (par Mme Jasmine Béton 3^{ème}
adjointe), Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe (par M. Jean-
Paul Babef), M. Franck Jacques Antoine (par M. Olivier
Hoarau Maire), M. Fayzal Ahmed Vali (par M. Zakaria Ali),
M. Alain Iafar (par Mme Sophie Tsiavia), M. Jean-Claude
Adois (par M. Didier Amachalla), M. Patrice Payet (par M.
Henry Hippolyte). Mme Véronique Bassonville (par Mme
Aurélie Testan).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Mihidoiri Ali 8^{ème}
adjoint à 17 h 17 (affaire n° 2021-101), M. Zakaria Ali à
17 h 18 (affaire n° 2021-101), Mme Sophie Tsiavia à
17 h 18 (affaire n° 2021-101), Mme Barbara Saminadin à
17 h 22 (affaire n° 2021-102).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand
Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

LE MAIRE

Olivier HOARAU



Affaire n° 2021-106

**ZAC TRIANGLE DE L'OASIS
BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ETUDE D'IMPACT PAR
VOIE ELECTRONIQUE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération n°2007/43 du 26 avril 2007 approuvant le dossier de création de la ZAC ;

Vu la délibération n°2008/099 du 19 juin 2008 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la concession d'aménagement « ZAC Fac-Technoport » et rendue exécutoire le 23 septembre suivant ;

Vu l'avis délibéré n°MRAe 2020APREU6 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de La Réunion sur le projet d'aménagement de la ZAC « Triangle de l'Oasis » rendu le 25 août 2020 ;

Vu la délibération n°2021/074 du 1^{er} juin 2021 par laquelle le Conseil municipal a approuvé les modalités de mise à disposition du public de l'étude d'impact par voie électronique ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 19 août 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du 7 septembre 2021 ;

Considérant la consultation du public par voie électronique du 5 juillet au 5 août 2021 relative à l'étude d'impact de la ZAC Triangle de l'Oasis, conformément aux modalités prévues dans la délibération du 1^{er} juin 2021 ;

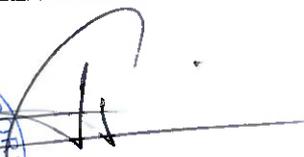
Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver et d'arrêter le bilan de la participation du public par voie électronique relatif à l'étude d'impact de la ZAC Triangle de l'Oasis, tels que présentés dans le rapport joint en annexe ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU